



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 juin 2022

Affichage au public effectué le : 13 JUIN 2022

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022
- 3) Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT)
- 4) Questions diverses

Conseil municipal en présence des enfants du CME

Séance du mercredi 8 juin 2022

Session ordinaire

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin, à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Maur s'est réuni salle du conseil municipal.

Convocation : mardi 31 mai 2022

Étaient Présents : M. RÉAU, Mme LIEGE-LEFRESNE, M. MERIGOT, Mme MERIOT, M. DUFRENOY, M. COATRIEUX, Mme TROCHON, M. PIERRY, M. VIEIRA MARQUES, Mme GARCIA-BAUCHE, Mme LE FLOHIC, M. GEORGET, Mme IMBERT, Mme RAFFINAT, M. BLIN, Mme PEYROUTET, Mme ZAUG, M. DAMIEN, Mme MOUILLEBET.

Absents ayant donné pouvoir :

- M. JOLIVET pouvoir à Mme PEYROUTET
- Mme GRONDIN pouvoir à Mme LE FLOHIC
- Mme VOITIER pouvoir à M. RÉAU
- M. DAHURON pouvoir à Mme MERIOT
- M. VANDAMME pouvoir à M. PIERRY

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres votants : 24

Absents excusés : M. BERGOUGNAN ; M. LIMBERT ; M. DE VILETTE

Secrétaire de séance : Mme GARCIA-BAUCHE

Point n°1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Séverine GARCIA-BAUCHE est désignée secrétaire de séance

Point n°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2022 à l'assemblée délibérante.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Point n°3 : Validation du PEDT (voir projet en pièce jointe)

📁 Délibération n° 2022-06-01 Validation du Projet Educatif De Territoire

Rapport présenté en commission « vie scolaire » le 1^{er} juin 2022 : avis favorable
Rapporteur : Valérie LIEGE-LEFRESNE

Madame le rapporteur présente le Projet Educatif Territorial pour la période 2022 à 2025.

Elle précise que ce projet a fait l'objet d'un travail en lien avec les services de l'Education Nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales, des représentants des parents d'élèves, et du personnel de la collectivité.

En raison de leurs implications ne prennent pas part aux vote les conseillers municipaux intéressés suivants :

- Mme Pascale ZAUG
- M. Thierry DAMIEN

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le Projet Educatif Territorial comme énoncé dans le document joint

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces en lien avec ce dossier

Point n°19 : Questions diverses

Monsieur le Maire répond à la question posée par M. DAMIEN concernant le stationnement rue de la Martinique

L'ordre du jour du Conseil Municipal du mercredi 8 juin 2022 étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h27

Le Maire



Liste des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 8 juin 2022

- **Délibération n° 2022-06-01** : Validation du Projet éducatif de Territoire 2022

Le Maire

